



LOIS

LOI n° 2023-23 du 24 janvier 2023 visant à permettre aux assemblées d'Élus et aux différentes associations d'Élus de se constituer partie civile pour soutenir pleinement, au pénal, une personne investie d'un mandat électif public victime d'agression.

RÉFÉRENCES

J.O. du 25 janvier 2023

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la
Martinique

Maison des collectivités territoriales, Zac Etang Z'Abriots BP 1169 – 97249 Fort-de-
France Cedex

Service AIDE JURIDIQUE ET DOCUMENTATION

Tel : 0596 70 08 86 – Fax : 0596 70 64 32

www.cdg-martinique.fr

